



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2020-012

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2020

# Sommaire

**DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**

45-2020-01-10-007 - DELEGATION DE SIGNATURE Trésorerie Orléans Centres  
Hospitaliers (2 pages)

Page 3

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2020-01-10-007

DELEGATION DE SIGNATURE Trésorerie Orléans  
Centres Hospitaliers

*DELEGATION DE SIGNATURE Trésorerie Orléans Centres Hospitaliers*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
D'UN COMPTABLE CHARGE D'UNE TRESORERIE**

Observations :

L'article 1<sup>er</sup> contient la délégation du ou des adjoints au responsable du service.

L'article 2 contient la délégation donnée aux autres agents.

L'article 3 précise la mesure de publicité : la publication au recueil des actes administratifs du département est obligatoire s'agissant des délégations relatives au recouvrement.

---

Le comptable, responsable de la trésorerie d'Orléans centres hospitaliers

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Mrs REVERDY Jean-Paul, JAMET Frédéric, Inspecteurs, à Mme GAUTHIER Isabelle et Mme BOUYSSOUX Guilaine, Inspectrices, adjointes et adjoints au comptable chargé de la trésorerie d'Orléans centres hospitaliers, à l'effet de signer :

1°) les actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

2°) l'octroi des délais de paiement des créances de toutes collectivités et les courriers y afférents ;

3°) l'ensemble des actes d'administration et de gestion du service ;

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer les actes relatifs au recouvrement et notamment aux actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2°) signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
LEGER Nadine	CP	24 mois	5000 €
GUERIN Émilie	Contrôleuse	24 mois	5000 €
JIBRIL OMAR Mohamed	Contrôleur	24 mois	5000 €
HRAZMI Élise	Agent	24 mois	5000 €

**Article 3** :Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret

Fait à Orléans, le 10 janvier 2020

Le Comptable

Signé Fabrice JAOUEN